

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC MARIA-CHAPDELAINE
MUNICIPALITÉ DE ST-EUGÈNE-D'ARGENTENAY

PROCÈS-VERBAL

Séance régulière du conseil municipal

Tenue le 06 juillet 2026

Séance régulière de la municipalité de St-Eugène-d'Argentenay tenue le 06 juillet 2026 à 19:00 au bureau de la municipalité à laquelle étaient présents le maire M. Gilles Dufour et les conseillers suivants :

Mme Katy Imbeault
M. Dany Labrecque
Mme Véronique Belley
M. Alain Sasseville

Assiste également à cette séance régulière madame Karine Ouellet, directrice générale / greffière-trésorière.

RÉSOLUTION 2026-07-086

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement :

QUE l'ordre du jour soit accepté en laissant le varia ouvert pour qu'il y ait possibilité d'y inscrire d'autres éléments jusqu'à l'épuisement dudit ordre du jour.

RÉSOLUTION 2026-07-087

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU
01 JUIN 2026**

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement :

QUE les membres du conseil de la municipalité de St-Eugène-d'Argentenay renoncent à la lecture du procès-verbal de la séance régulière du 01 juin 2026, celui-ci ayant été transmis depuis quelques jours.

RÉSOLUTION 2026-07-088

COMPTES PAYÉS DE JUIN 2026

CONSIDÉRANT QUE la liste des comptes payés du mois de juin 2026, telle que déposée aux membres du conseil, totalise un montant de 160 738.74\$;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal adopte la liste des comptes payés du mois de juin 2026, telle que déposée aux membres du conseil, laquelle liste totalise un montant de 160 738.74\$.

COMPTES PAYÉS DE JUIN 2026

Fournisseurs	Montant
Total des fournisseurs	146 989.68\$

SALAIRES PAYÉS DE JUIN 2026

Salaires	Montant
Total des salaires	13 749.06\$

RÉSOLUTION 2026-07-089

NOUVELLE OBLIGATION DE QUALIFICATION EN ARBORICULTURE

ATTENDU QUE le 19 février dernier, l'UMQ informait les municipalités que dès le 8 juin 2026, le gouvernement du Québec rendra obligatoire la possession d'un certificat de qualification en arboriculture-travaux au sol pour toute personne exécutant, pour le compte d'un employeur, y compris une municipalité, des travaux d'arboriculture à partir du sol ou d'une échelle;

ATTENDU QUE selon l'UMQ, comme plusieurs employées ou employés municipaux effectuent ces travaux de façon occasionnelle, cette nouvelle obligation pourrait impliquer certaines démarches de mise à jour des compétences ou de reconnaissance de l'expérience;

ATTENDU QUE les démarches à faire obtenir ledit certificat sont importantes;

ATTENDU QUE la nouvelle exigence d'un certificat de qualification en arboriculture-travaux au sol ne devrait pas être requise, en ce qu'elle impose notamment un autre fardeau supplémentaire à assumer par les municipalités;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec s'est engagé à plusieurs reprises dans les derniers mois à ne pas augmenter le fardeau des municipalités;

EN CONSÉQUENCE;

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement :

QUE la municipalité de St-Eugène-d'Argentenay

- Demande au gouvernement du Québec de revoir son exigence d'un certificat de qualification en arboriculture-travaux au sol pour toute personne exécutant, pour le compte d'une municipalité, des travaux d'arboriculture à partir du sol ou d'une échelle;
- De transmettre copie de la présente résolution aux instances suivantes;
- La Fédération québécoise des municipalités;
- L'union des municipalités du Québec;
- Le ministre de l'Emploi, Jean-Francois Simard;
- La ministre responsable de la Solidarité sociale et de l'Action communautaire, Madame Chantal Rouleau;
- Le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec, M. Samuel Poulin;
- La députée provinciale de la circonscription de Roberval, Mme Nancy Guillemette;
- Le député fédéral de la circonscription de Jonquière, Monsieur Mario Simard,
- Le député fédéral de la circonscription de Lac-Saint-Jean, M. Alexis Brunelle Duceppe,
- Transmet la présente résolution aux MRC du Québec et aux municipalités locales;

RÉSOLUTION 2026-07-090

PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCAL- VOLET PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION

ATTENDU QUE nous avons reçu une aide financière de 27 000.00\$ dans le Programme d'aide à la voirie locale – Volet : Projets particuliers d'amélioration, Dossier n° : CAD47864-92065(2)-20240515-003;

ATTENDU QUE nous voudrions étendre 700 tonnes de MG-20 dans plusieurs rangs de la municipalité;

ATTENDU QUE nous avons réparé un ponceau dans le rang 2,

ATTENDU QUE nous avons fait le creusage de fossés dans les rangs 3, 5 et rang des Bussières;

ATTENDU QUE ces travaux ou les frais inhérents sont admissibles au PPA-ES;

ATTENDU QUE nous avons demandé un prix pour du matériel MG-20 l'entrepreneur D. Lavoie et Fils et à l'Entreprise Dufour;

EN CONSÉQUENCE;

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement :

QUE la municipalité de St-Eugène-d'Argentenay achète le matériel auprès de l'entrepreneur Entreprise Dufour, nous ayant fournis le plus bas prix à la tonne/étendue;

QUE la municipalité de St-Eugène-d'Argentenay présente ces dépenses au montant de 27 806.84\$ dans ce fond d'aide auprès du Ministère des Transports.

RÉSOLUTION 2026-07-091

**OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS D'URBANISME-
RELATIVE À UN AMENDEMENT AU RÈGLEMENT DE ZONAGE ET
SUR LES PERMIS & CERTIFICATS PORTANT SUR LES MILEUX
HYDRIQUES ET LES OPI**

CONSIDÉRANT QUE devons faire amender notre règlement sur les permis et les certificats;

CONSIDÉRANT QUE nous avons demandé à l'urbanisme qui a réalisé notre plan et nos règlements d'urbanisme, une offre de service;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement :

QUE le conseil accepte l'offre de services professionnels au montant de 3 150.00\$ plus les taxes, reçu de Mme Julie Simard, urbaniste.

RÉSOLUTION 2026-07-092

**POINT REPORTÉ À UNE SÉANCE ULTÉRIEUR - RÈGLEMENT NO°191-2026
AYANT POUR OBJET DE DÉCRÉTER UNE DÉPENSE DE 891 125\$ ET UN
EMPRUNT DE 241 125\$ POUR DES TRAVAUX DE REMPLACEMENT DE
CONDUITES SUR LE RÉSEAU D'EAU POTABLE**

ATTENDU QUE l'avis de motion du présent règlement a été donnée lors de la séance régulière du conseil tenue le 1er juin 2026;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement :

QUE le règlement portant le numéro 191-2026 ayant pour objet de décréter une dépense de 891 125\$ et un emprunt de 241 125\$ pour des travaux de remplacement de conduites sur le réseau d'eau potable, soit et est adopté tel que rédigé et lui pour valoir comme si ce règlement était ici tout au long et mot-à-mot reproduit.

QUE ce point soit reporté à une séance ultérieure.

RÉSOLUTION 2026-07-093

DÉPÔT DU PLAN DE GESTION DES ACTIFS MUNICIPAUX EN EAU

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de St-Eugène-d'Argentenay reconnaît l'importance de gérer efficacement ses actifs municipaux pour assurer leur durabilité à long terme ;

CONSIDÉRANT QUE la gestion d'actifs a pour objectif de mettre en place les activités nécessaires pour maintenir les actifs en état d'offrir des services durables et de qualité aux citoyens ;

CONSIDÉRANT QUE le plan de gestion des actifs (PGA) contribue à atteindre les objectifs stratégiques de la municipalité de St-Eugène-d'Argentenay et à offrir des services durables et de qualité conformes au niveau de service convenu ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de St-Eugène-d'Argentenay a pris connaissance du guide relatif au PGA du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (Ministère) ainsi que des outils y afférents et qu'elle comprend chaque partie constituant le PGA ;

CONSIDÉRANT QUE le PGA maximise l'efficacité des ressources humaine et financières en identifiant les actifs prioritaires et en planifiant les dépenses de manière proactive ;

CONSIDÉRANT QUE la mise en œuvre du PGA contribuera à la résilience et à la pérennité des infrastructures municipales ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement :

- le Conseil municipal approuve le document « Plan de gestion des actifs municipaux en eau » et autorise le dépôt des documents auprès du Ministère.

RÉSOLUTION 2026-07-094

PROPOSITION DE SERVICES – PLAN ET DEVIS ET SURVEILLANCE DE CHANTIER – RÉFECTION DE L'AQUEDUC SUR LA RUE PRINCIPALE

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont reçu une proposition de services de la firme MSH concernant des travaux d'ingénierie nécessaire à la réfection de l'aqueduc de la rue Principale;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement :

QUE le mandat leur soit donné au coût maximum de 48 633.60\$ plus les taxes afin qu'ils puissent gérer le mandat d'octroi de contrat, confection des plans et devis ainsi que la surveillance de chantier si nous procédons aux travaux.

RÉSOLUTION 2026-07-095

PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE-VOLET REDRESSEMENT- SÉCURISATION

ATTENDU QUE le Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) vise à assister les municipalités dans la planification, l'amélioration et le maintien des infrastructures du réseau routier local et municipal dont elles ont la responsabilité;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance des modalités d'application du PAVL, notamment celles du volet concerné par la demande d'aide financière soumise dans le cadre de ce programme, et s'engagent à les respecter;

ATTENDU QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière concernent des routes sous l'autorité municipale et des travaux admissibles à l'aide financière;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

ATTENDU QUE le bénéficiaire d'une aide financière doit faire réaliser les travaux dans les douze mois suivant la lettre d'annonce et qu'il a pris connaissance des restrictions d'accès au programme prévues à la section 1.10 des modalités qui s'appliquent;

ATTENDU QUE la municipalité de St-Eugène-d'Argentenay choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante :

- l'estimation détaillée du coût des travaux;

ATTENDU QUE la chargée de projet de la Municipalité, Mme Karine Ouellet, directrice générale représente cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement :

QUE le conseil de la municipalité de St-Eugène-d'Argentenay autorise la présentation d'une demande d'aide financière, confirme son engagement à respecter les modalités d'application en vigueur, reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que Mme Karine Ouellet, directrice générale est dûment autorisée à signer tout document ou entente à cet effet, y compris la convention d'aide financière, lorsqu'applicable, avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable;

QUE le conseil de la municipalité de St-Eugène-d'Argentenay autorise Mme Claudia Veilleux, ingénieure, chez MSH Services Conseils à déposer sur le site tous les documents nécessaires dans le programme d'aide à la voirie locale-volet redressement-sécurisation.

RÉSOLUTION 2026-07-096

SÉANCE SPÉCIALE

ATTENDU QUE nous reporté l'adoption du règlement no°191-2026 ayant pour objet de décréter une dépense de 891 125\$ et un emprunt de 241 125\$ pour des travaux de remplacement de conduites sur le réseau d'eau potable;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement :

QU'il y aura une séance spéciale fixée le 13 juillet 2026 à 18h30, afin de remettre ce point à l'ordre du jour.

RÉSOLUTION 2026-07-097

PROLONGEMENT RÉSEAU D'EAU POTABLE- RUE DE LA CROIX

ATTENDU QUE nous avons reçu une demande d'une construction d'une maison sur la rue de la Croix,

ATTENDU QUE 3 autres terrains se sont vendus afin d'avoir éventuellement des maisons construites dessus;

ATTENDU QUE nous avons de vieux tuyaux d'amiante qui passaient devant;

ATTENDU QUE nous avons décidé de creuser et de faire passer de nouveaux tuyaux de plastique, pour une longueur de 220 mètres;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement :

QUE les membres du conseil autorisent les dépenses concernant le prolongement du réseau d'eau potable pour un montant d'environ 30 000.00\$ et que cette dépense soit utilisé à même le budget 2026.

RÉSOLUTION 2026-07-098

JEU DE PÉTANQUES AU PARC

ATTENDU QUE nous avons eu une demande pour construire un jeu de pétanques au parc de la Rivière-aux-rats

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement :

QUE nous acceptons de construire ce jeu avec l'aide de nos employés ainsi qu'avec l'entrepreneur Excavation & Bordures G.R.;

QUE nous présentions ce projet auprès de l'Association de développement de St-Eugène dans leur fond qui provient de AGIR.

RÉSOLUTION 2026-07-099

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement :

QUE la présente séance soit levée à 20h00.



Gilles Dufour
Maire



Karine Ouellet
Directrice générale / greffière-trésorière

<u>PROPOSÉ PAR</u>	<u>Nº DE RÉSOLUTION</u>
Mme Katy Imbeault	2026-07-086
M. Alain Sasseville	2026-07-087
M. Dany Labrecque	2026-07-088
Mme Véronique Belley	2026-07-089
Mme Véronique Belley	2026-07-090
Mme Véronique Belley	2026-07-091
M. Alain Sasseville	2026-07-092
M. Dany Labrecque	2026-07-093
Mme Katy Imbeault	2026-07-094
Mme Véronique Belley	2026-07-095
M. Alain Sasseville	2026-07-096
Mme Véronique Belley	2026-07-097
Mme Véronique Belley	2026-07-098
Mme Katy Imbeault	2026-07-099